



Conseil Municipal du 22 Novembre 2022

PROCÈS-VERBAL

Le vingt-deux novembre deux mille vingt-deux à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal de Saint-André-sur-Sèvre s'est réuni à la Mairie, sous la présidence du Maire, Dany GRELLIER.

Présents : GRELLIER Dany, FERRIERE Bernadette, PETIT Laurent, RAMBAUD Luc, SIONNEAU Jacques, ALVAREZ Déborah, DANTHOIS Nicole, MALOSSE Christina, VIOLEAU Quentin, DIGUET Anne-Lise et FAUCON Amélie.

Excusés : FAZILLEAU Christian, ROY Laëtitia, ETAVARD Michel et GATARD Catherine.

Secrétaire de séance : FERRIERE Bernadette

Convocation : le 17 Novembre 2022

Publié le : 16 Décembre 2022

Le quorum étant atteint, le Maire déclare ouverte la séance publique.

Le procès-verbal de la séance du 18 Octobre 2022 est approuvé.

ORDRE DU JOUR :

- **Marché maintenance et vérification des cloches, horloge et paratonnerre de l'église**
- **Offres pour projet city stade**
- **Contrat groupé avec le CDG79 pour les risques statutaires des agents**
- **Adhésion à la mission de médiation proposée par le Centre de Gestion 79**
- **Plan de formations mutualisées avec l'agglo2b (renouvellement de convention)**

DÉCISIONS PRISES PAR LE MAIRE DANS LE CADRE DE SA DÉLÉGATION :

Dépenses :

- Après 2 ans d'absence d'utilisation, la batterie de l'autolaveuse de la salle l'Andrésienne doit être remplacée (597,60€ TTC). Les disques de celle-ci ont également été changés remplacés pour être compatibles avec le nouveau sol de l'aire de jeux (312€ TTC). Commandes faites auprès de l'entreprise Billy de Courlay.
- Suite au sinistre du 11 novembre entre Monic et La Chatière, un panneau de signalisation doit être remplacé pour 151,74€ qui sera refacturé à l'auteur des faits.

✓ **Prestataire pour maintenance et entretien cloches, horloge et paratonnerre de l'église**

Dans le cadre d'une procédure adaptée, Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une consultation auprès de 5 entreprises a été faite pour la vérification et l'entretien annuel de l'horloge, des 3 cloches, de l'automatisme de glas et d'angélus et du paratonnerre de l'église. Le marché serait conclu à compter du 1er janvier 2023 pour une durée de 1 an renouvelable 4 fois (soit 5 ans maximum) à raison d'un contrôle annuel.

Le Maire propose de retenir l'entreprise LUSSAULT LAUMAILLE de BEAUREPAIRE pour un montant de 249.50€ HT soit 299.40€ TTC.

Le Maire informe également que lors du dernier contrôle, il nous a été prescrit le remplacement des battants des cloches 1 et 2, à prévoir pour 2023. Sur proposition quasi similaire avec l'entreprise BODET de PARCAY MESLAY, et pour les départager, un devis

complémentaire pour ces travaux de remplacement des battants des cloches 1 et 2 a été demandé aux 2 concurrents.

L'offre la mieux-disante pour cette prestation a été chiffrée pour un montant de 2 252€ HT (2 702,40€ TTC) par l'entreprise LUSSAULT LAUMAILLE.

Délibération :

Le conseil municipal

- **ACCEPTE** la proposition établie par l'entreprise LUSSAULT LAUMAILLE de BEAUREPAIRE, pour un montant total de 249.50€ HT soit 299.40€ TTC.
- **ACCEPTE** la proposition de l'entreprise LUSSAULT LAUMAILLE pour le remplacement des battants des cloches 1 et 2 pour un montant de 2 252€ HT ;
- **PRÉCISE** que ces travaux seront réalisés en 2023.

✓ **Projet d'acquisition d'un city stade – accord de principe**

Dans le cadre d'un projet d'acquisition d'un terrain multisports en vue de la création d'un équipement sportif extérieur de proximité, plusieurs sociétés, qui ont équipé des communes du secteur ont été sollicitées.

Une présentation des offres et modèles a été faite aux élus. Les options ont été sélectionnées. Quelques interrogations subsistent. Des demandes de précisions doivent être faites auprès des sociétés qui nous ont remis une offre.

Les élus sont invités à se prononcer sur le lancement de l'opération et la sollicitation de financement.

Délibération :

Le conseil municipal décide de :

- **LANCER** le projet,
- **SOLLICITER** des financements auprès d'entités publiques,
- **PRÉCISE** que les travaux ne pourront se faire qu'à la condition d'obtenir des subventions pour ce projet.

✓ **Contrat groupe d'assurance des risques statutaires avec le CDG 79**

Assurances des risques statutaires c'est quoi ? C'est une assurance prise par la collectivité pour le remboursement des arrêts maladie ou accident du travail. Les agents de la fonction publique n'ont pas de perte de salaire en cas d'arrêt. La collectivité rémunère l'agent dans sa totalité. La sécurité sociale ne prend pas en charge le remboursement maladie des fonctionnaires, mais seulement des contractuels. C'est donc à la collectivité de prendre une assurance pour prendre en charge les arrêts ou accidents de travail.

Le centre de gestion auquel nous sommes rattachés, propose de faire un groupement de commande avec l'ensemble des communes pour un contrat groupe à compter du 1er Janvier 2024.

Pour permettre de lancer la consultation, le centre de gestion, doit disposer de notre accord. Cela ne nous engage pas si toutefois les conditions de l'offre retenue ne nous convenaient pas.

Délibération :

- ➔ **Le conseil municipal DONNE** habilitation au Centre de gestion de la Fonction publique territoriale des Deux-Sèvres de lancer la consultation pour le compte de notre Commune.

✓ **Adhésion à la mission de médiation proposée par le Centre de Gestion de la FPT des Deux-Sèvres (CDG 79)**

Le CDG79 a décidé de proposer un dispositif de médiation comme mode alternatif de règlement des litiges pour tous les employeurs publics locaux intéressés.

Les médiateurs du CDG79 peuvent intervenir lorsqu'une décision relative à sa situation (carrière, rémunération, formation, conditions de travail...) est contestée par un agent.

Un nouvel article de loi prévoit qu'un médiateur doit obligatoirement être saisi avant tout recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Poitiers.

Pour bénéficier de la mission de médiation, les collectivités territoriales intéressées ont l'obligation de délibérer et de signer une convention d'adhésion.

Cette adhésion n'engage à rien, mais pourra permettre, dans l'hypothèse d'un conflit, d'éviter un contentieux au tribunal par cette phase de dialogue et d'aboutir à une résolution rapide et durable du différent.

A noter que cette adhésion n'occasionnera des frais qu'en cas de saisine d'un médiateur pour répondre à un litige avec un agent.

Délibération :

→ **Le conseil municipal DÉCIDE** d'adhérer à la mission de médiation du CDG 79 et **AUTORISE** le Maire à signer la convention d'adhésion.

✓ **Convention de mutualisation 2023-2025 avec l'Agglomération du Bocage Bressuirais dans le cadre du plan de formation mutualisé.**

En septembre 2021 vous avez adopté la convention de mutualisation pour la période 2021/2022. Il vous est proposé de reconduire cette convention à l'identique.

Pour rappel, chaque année, des formations sont proposées aux agents de l'agglomération 2 B et des communes de l'Agglomération 2 B pour leur permettre de réaliser sur le territoire des formations adaptées aux besoins des agents et aux réalités territoriales.

Ce plan de formation mutualisé permet aux agents de se former tout en limitant les déplacements sur Niort ou Poitiers, par exemple. Il permet également aux agents de se connaître et donc ensuite de pouvoir s'interpeller en fonction des problématiques à aborder dans leur commune. Le plan de formation répond à l'obligation de formation des agents territoriaux.

La convention actuelle arrive à son terme, il est proposé de la renouveler pour 3 ans, à compter du 1er Janvier 2023 selon les mêmes conditions de prise en charge.

Cette mission coûte 14 000€/an à l'agglomération qui en confie la gestion à la Maison de l'Emploi. Les communes rembourseront à l'agglomération le montant de cette prestation par une part fixe d'un montant de 60€ pour notre Commune et une part variable répartie sur tous les agents qui auront suivi une formation sur l'année N.

Délibération :

→ **Le conseil municipal ADOPTE** la convention de mutualisation avec la Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais relative au plan de formation mutualisé pour la période de 2023 à 2025 et approuve le principe de la prestation de coordination.

COMMUNICATION DU MAIRE :

Les Vœux du Maire : Après 2 années d'interruption, le Maire présentera ses vœux à la population le vendredi 13 Janvier à la salle l'Andrésienne.

Le repas des Séniors : Le repas à destination des séniors de 65 ans et plus sera de nouveau à l'ordre du jour le samedi 4 Février à la salle l'Andrésienne. Une invitation leur sera envoyée. Les personnes de 70 ans et plus ne pouvant être présentes se verront recevoir un colis qui leur sera distribué par un élu en cette fin d'année.

Groupe de travail « chemins » : Dany a invité les élus à constituer un groupe de travail « chemins » afin qu'il travaille sur l'éventuelle possibilité d'ouverture d'un chemin entre la Rue de la Vallée et le lieu-dit la Foye afin de limiter les piétons le long de la route départementale « Rue de la Vallée » jugée dangereuse. Ce groupe est actuellement constitué de Jacques, Quentin, Michel et Christian. Les élus absents lors de ce conseil seront sollicités pour intégrer ce groupe de travail. Ce point sera rediscuté lors du prochain conseil municipal.

Illuminations de Noël : Au vu de la flambée des coûts de l'énergie et de l'effort demandé par l'Etat de réduire les consommations, les élus ont décidé d'installer moins d'illuminations cette année. Seules la Mairie et la salle l'Andrésienne seront illuminées cette année et uniquement de 19h30 à 21h30.

COMMUNICATION DE L'ADJOINTE A LA VIE LOCALE :

10 ans de Maurice BOUTET : Cet ancien habitant de la Commune, bien connu, né à Saint-André-Sur-Sèvre fêtera ses 100 ans le 13 décembre prochain à la résidence "Les Magnolias" à Moncoutant. Bernadette assistera à cette cérémonie en son honneur. Le C.C.A.S. lui apportera un présent (un livre sur la Sèvre Nantaise).

Inauguration de la salle « L'Andrésienne » : Retour en image sur l'inauguration de la salle qui s'est déroulée le samedi 22 Octobre. Les élus remercient vivement Eliane RAOUD pour la décoration florale de la salle pour l'occasion ainsi que l'équipe de volontaires qui a préparé les fouaces. De nombreuses personnalités publiques ont répondu présent : Mme la Sous-préfète, l'attachée parlementaire du député Philippe Mouiller (excusé), Sylvie Renaudin et Thierry Marolleau nos conseillers départementaux, Emmanuel Charré notre conseiller régional, les présidents des associations de la Commune, les chefs d'entreprises concernés par le chantier... Une centaine d'habitants sont venus l'après-midi lors des portes ouvertes pour la visite de la salle et l'exposition de photos.

Téléthon : Comme chaque année, l'association « les p'tits doigts de l'espoir » organise un repas dansant le samedi 3 Décembre. A cette occasion, la municipalité offrira l'apéritif.

COMMUNICATION DE L'ADJOINT AUX BÂTIMENTS :

Après plusieurs utilisations et demandes, une liste d'accessoires d'équipement pour la salle l'Andrésienne a été dressée :

- 2 grands porte-manteaux sur roulettes,
- Des porte-manteaux dans les sanitaires,
- Une table à langer murale,
- Des rideaux occultants,
- Un panneau d'affichage
- Des ferme-portes automatiques pour les sanitaires pour éviter le déclenchement de la lumière dès l'entrée dans la salle
- Un tapis d'entrée de cuisine
- Il est également prévu de revoir le système de plonge de la cuisine (table de décharge de la vaisselle sale à gauche de l'évier et lave-vaisselle déplacé à droite de l'évier et table de décharge de la vaisselle propre à sa droite pour être redirigé dans la cuisine pour être rangée)
- Et d'équiper le four de grilles et bacs gastro

COMMUNICATION DE L'ADJOINT A LA VOIRIE :

« Rue du Sabotier » : Les travaux sont terminés depuis 3 semaines. La réception des travaux est fixée au mercredi 23 Novembre.

« Abords de la salle l'Andrésienne » : Les plantations se terminent cette semaine. Pour mémoire, l'entreprise devra assurer l'entretien des végétaux la première année soit jusqu'au 12 Octobre 2023.

Le cimetière : La commission voirie va se réunir pour travailler sur l'enherbage du cimetière. Dans un premier temps, les membres de la commission partiront visiter des cimetières paysagers. L'objectif étant de trouver des solutions pour diminuer le temps consacré à son entretien.

La séance est levée à 22H30.

Prochain conseil municipal : le Jeudi 15 Décembre 2022

Le Maire
Dany CRELLIER



La secrétaire de séance
FERRIERE Bernadette

